



17 juillet 2019

## ÉDITO

©



Chers amis,

La session parlementaire de printemps va s'achever dans quelques jours.

Au travers de cette nouvelle lettre, vous aurez un aperçu tant de ma contribution aux travaux du Sénat que de mon suivi du territoire. Vous pouvez également retrouver mon action quotidiennement sur **mon site web** <http://www.catherinefournier.fr/>

Cette session de printemps a été marquée par l'examen de nombreux textes. Je citerai les plus marquants : la transformation du système de santé, la réforme de la fonction publique, la loi sur la mobilité, la loi pour une école de la confiance.

Le Sénat a largement participé à leurs modifications et est notamment à l'origine de la **suppression de l'article 6 quater dans la loi pour une école de la confiance**, qui créait les établissements publics des savoirs fondamentaux, réunissant école et collège.

La rentrée prochaine de septembre sera riche. Sont annoncées : la lutte contre le gaspillage et économie circulaire, la réforme de l'assurance chômage, la réforme des retraites, la réorganisation des services publics territoriaux, une loi grand âge et autonomie...

Quant à la réforme du statut de l'élu local et de la révision des lois de décentralisation (NOTRe, MAPTAM) elles feront l'objet d'un texte commun "Proximité et engagement".

A cela s'ajoutera la réforme fiscale qui sera intégrée à la discussion de la loi de finances pour 2020.

Quant à la réforme constitutionnelle, initialement annoncée par le Président de la République, elle est reportée sine die. C'est une décision du chef du Gouvernement, le Sénat était pour sa part tout à fait prêt à l'examiner, le résultat des élections municipales aura peut-être un effet déclencheur !

Vous pouvez compter sur mon engagement à défendre vos intérêts et sur mon entière disposition pour vos suggestions et réflexions.

Je vous souhaite de profiter pleinement de la pause estivale.

Bien à vous,

Catherine Fournier

## AU SENAT

### Débat au Sénat sur la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne



Suite à la réunion du conseil européen des 21 et 22 mars, j'interpelle Madame de MONCHALIN, Ministre déléguée aux Affaires Européennes sur **la situation particulière de la côte d'Opale et de Calais dans l'attente de la décision du Royaume-Uni.**

"Nous sommes aujourd'hui le 2 avril 2019. Le Royaume-Uni devait sortir de l'Union Européenne le 29 mars dernier, or il en est toujours membre. Mais jusqu'à quand, et sous quelle forme ?

Je veux vous alerter, Madame la ministre, **sur l'impact économique, social et humain de cette absence de décision. Notre territoire des Hauts de France et plus spécifiquement du Pas de Calais, dont je suis l'élue, sera une victime toute désignée d'un Brexit dur.**

De nombreuses entreprises sont dépendantes de leurs échanges avec le Royaume Uni. Pour illustrer l'importance de ces relations, nous pourrions évoquer les 31 milliards d'Euros d'exportation française excédentaire vers le royaume uni (soit 7% du total de nos exportations) .

**Pour le secteur halieutique**, 30% de la pêche française se fait dans les eaux territoriales britanniques. Quant aux britanniques, ils importent 42% de leurs produits alimentaires depuis l'Union Européenne.

Mais à l'heure actuelle, l'impréparation du côté britannique est telle que certains commencent à créer des stocks pour anticiper les difficultés d'approvisionnement.

*LIRE LA SUITE*

## Relecture du projet de loi PACTE, le Sénat rejette le texte du Gouvernement



Le 9 avril le Sénat vote la question préalable et rejette ainsi le texte du Gouvernement. Présidente de la commission spéciale chargée d'examiner ce projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises, je m'adresse à Mme PANNIER-RUNACHER secrétaire d'État.

"au terme de cet examen, je souhaite tout d'abord remercier mes collègues membres de la commission spéciale de leur présence et leur implication.

Les décisions prises dans le cadre de cette commission spéciale nous ont permis de mener des débats très intéressants, Tous les articles du texte ont été abordés et amendés, même ceux portant sur des sujets difficiles comme les privatisations.

L'objectif était de fixer un cadrage juridique spécifique. Conscients que les privatisations pouvaient être réintroduites en relecture à l'Assemblée Nationale, nous avons pu ainsi y apporter, un cadrage plus sécuritaire dans les intérêts de l'Etat

concernant la convention si controversée avec ADP .

J'aurais aimé remercier le ministre Bruno Le Maire, mais c'est vous, madame la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher, que je vais remercier, ainsi que les administrateurs et responsables de cabinet...

Et, je voudrais, enfin, faire une petite mise au point liée à l'actualité, mise au point qui me paraît indispensable...

---

LIRE LA SUITE

---

## Difficulté des maires à assurer leur mission de contrôle de l'obligation scolaire

Le 4 juin, je m'adresse au Ministre de l'Education Nationale sur la **difficulté des maires à assurer leur mission de contrôle de l'obligation scolaire.**

Selon l'article L. 131-6 du code de l'éducation, le maire est tenu de dresser, chaque année, à la rentrée scolaire, la liste de tous les enfants soumis à l'obligation scolaire et résidant dans sa commune. En complément, l'article R131-4 dispose que le maire doit communiquer au directeur académique, la liste des enfants manquants.

Il est ainsi indiqué que le maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données des enfants concernés et précise les leviers mis à sa disposition en l'occurrence je cite : [...ces données...] lui sont transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales, ainsi que par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation ».

Certains maires du Pas-de-Calais, ayant tenté de se rapprocher de la caisse d'allocations familiales, **se sont vu opposer une fin de non-recevoir.** Par ailleurs, les familles ne sont pas nécessairement allocataires auprès de la CAF, il est dès lors difficile de recenser les « enfants manquants ».

**Comment faire en pratique pour repérer les enfants non-inscrits dans ces établissements scolaires ou qui suivraient une instruction à domicile ?**

Lors de l'examen du projet de loi « Pour une école de confiance » j'ai déposé un amendement stipulant que dès qu'un maire en faisait la demande aux organismes précités, ceux-ci lui envoient systématiquement et chaque année la liste des enfants concernés. Les maires pourraient ainsi disposer de l'ensemble des éléments leur permettant de remplir correctement leur mission.

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40, alors que la disposition est bien inscrite dans la loi, mais on le constate mal appliquée.



---

LIRE LA SUITE

---

## Financement des CFA et la participation des Régions

Les décrets d'application de la loi "liberté de choisir son avenir professionnel" laissent des incertitudes sur le volet de l'apprentissage, notamment pour le financement des CFA et de la participation des Régions.

Le 9 juillet, j'interpelle Madame PENICAULT "les chambres de métiers et de l'artisanat et certains directeurs de CFA réclament l'avancée de l'application de la réforme dès le mois de septembre 2019, soit la prochaine rentrée scolaire. En effet, suivant le décret du 28 mars dernier, le paiement des CFA au « coûts-contrat » serait plus avantageux pour une majorité d'entre eux, que l'ancien système dit « coûts préfectoraux » . Madame la ministre, comptez-vous proposer aux CFA qui le souhaitent d'utiliser le nouveau système de financement dès la rentrée 2019 ? Sinon y aura-t-il une remise à plat en janvier 2020 pour tous les contrats antérieurement souscrits, afin qu'il n'y ait pas de distorsion financière entre anciens et nouveaux contrats.

L'état s'est aussi engagé à verser aux régions une enveloppe (250 millions d'€), au titre des dépenses de fonctionnement. Celles ci pourront ainsi moduler territoire par territoire, le taux de prise en charge des contrats et assurer le maintien de certaines formations en zone rurale. Rien n'est encore figé, annonce est faite que ce serait en octobre, qu'en est-il ?

Les régions disposeront également de fonds d'investissement. Ces investissements doivent faire l'objet de conventions. Le projet de loi prévoit que les critères d'attribution de ces fonds seront fixés par décret, après concertation avec les régions. Qu'en est-il du calendrier ? Les Régions attendent.



---

LIRE LA SUITE

---

## Consensus "Pour une école de la confiance " en CMP



Le 13 juin, les Sénateurs et députés trouvent un accord en commission mixte paritaire sur le projet de loi "Pour une école de la confiance".

Outre la suppression de l'article 6 quater, créant les "établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux", qui devaient associer les classes d'un collège et d'une ou de plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement, le **projet de loi définitivement adopté retient plusieurs dispositions introduites par le Sénat** ayant notamment pour effet :

- de préciser que la relation entre l'élève et l'enseignant est une relation d'autorité, confortée par l'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale ;
- d'ajouter la devise de la République à la liste des affichages obligatoires dans les salles de classe des établissements du premier et du second degrés, publics ou privés sous contrat ;
- de préciser que la formation scolaire à laquelle tout enfant à droit favorise également l'éducation manuelle ;
- de rendre possibles des aménagements de l'obligation d'assiduité en petite section ;
- de **renforcer la professionnalisation des accompagnants des élèves en situation de handicap en fixant leur formation professionnelle continue** conformément à un référentiel national et en l'adaptant à la diversité des situations des élèves accueillis dans les écoles et établissements d'enseignement ;
- **de prendre en compte, dans le calcul des effectifs d'une école, les élèves en situation de handicap** ;
- d'obliger les établissements d'enseignement scolaire privés déjà ouverts à effectuer une déclaration lorsqu'ils entendent, notamment, modifier leur projet, l'objet de leur enseignement, ou les diplômes et emplois auxquels ils souhaitent préparer les élèves, et permettre à l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation de s'y opposer dans l'intérêt de l'ordre public, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ou si le projet de l'établissement ne lui confère plus celui d'un établissement scolaire ou technique ;
- de réviser la composition du conseil d'évaluation de l'école afin de renforcer son indépendance vis-à-vis du Gouvernement ;
- d'**enrichir la contenu de la formation** dispensée aux étudiants et aux enseignants par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation, s'agissant notamment de la maîtrise des outils et ressources numériques, des enjeux liés à l'écosystème numérique, au respect et à la protection de l'environnement et à la transition écologique et, dans les académies d'outre-mer, au plurilinguisme et à la scolarisation des enfants allophones ;
- de prévoir que chaque enseignant, au cours des trois années qui suivent sa titularisation, bénéficie d'**actions de formation** qui complètent sa formation initiale ;
- d'affirmer le caractère obligatoire de la formation continue pour tous les enseignants.

[LIRE LA SUITE](#)

## Accord sur le projet de loi relatif à la transformation et à l'organisation du système de santé



Le 20 juin les Députés et les Sénateurs trouvent un accord en commission mixte paritaire.

"**La collaboration approfondie entre nos deux assemblées** a permis d'adopter une rédaction commune sur un projet de loi important, appelé à structurer notre système de santé pour plusieurs années, alors que nous constatons tous l'urgence de la demande d'accès aux soins dans nos territoires", s'est félicité M. Alain Milon, rapporteur du texte pour le Sénat, à l'issue de la CMP.

L'introduction, par un amendement transpartisan du Sénat d'une séquence de professionnalisation territoriale à la fin du troisième cycle des études de médecine (article 2), a constitué le cœur des débats.

Un travail attentif entre les rapporteurs des deux assemblées a permis de dégager une rédaction de compromis, prévoyant l'**obligation pour les étudiants de troisième cycle de médecine générale et d'autres spécialités de premier recours d'effectuer un stage d'au moins six mois**

**en médecine ambulatoire, en priorité dans les zones sous-denses**, sous le régime de l'autonomie supervisée. Cette rédaction permettra de faire découvrir l'exercice ambulatoire à l'ensemble d'une promotion de médecine et aux territoires de disposer du renfort d'étudiants parvenus presque au terme de leur formation.

**Plusieurs des enrichissements du texte défendus par le Sénat ont par ailleurs été conservés.** Il en est ainsi, sur le volet numérique, de l'automatisme de l'ouverture de l'espace numérique de santé et du dossier médical partagé (article 12). Sur le volet territorial, l'intégration dans le champ de la négociation conventionnelle des conditions dans lesquelles les médecins participent à la réduction des inégalités territoriales dans l'accès aux soins (article 4 bis A, introduit à l'initiative de la commission du développement durable) figure également dans le texte adopté.

Si ces avancées constituent un premier pas, elles ne suffiront cependant vraisemblablement pas à répondre à la demande d'accès aux soins exprimée par la population à l'occasion du grand débat national. Le travail engagé devra donc être poursuivi dans les prochains textes en discussion au Parlement, à commencer par le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020.

Il est à noter également que ce texte met **fin au numérus clausus**.

[LIRE LA SUITE](#)

## Colloque au Sénat "BREXIT : le jour d'après - Impact sur la vie économique Française"



Le 20 mars avec le groupe de suivi sur le retrait du Royaume-Uni et la refondation de l'Union Européenne, j'anime la première table ronde "un séisme annoncé" avec François Gauthey, Directeur Général délégué d'Eurotunnel, Robert Launay, Vice-Président de Chrystal Group, Jean-Marc Roué, Président de Brittany Ferries, Marc Mortureux, Directeur général de la Plate-forme automobile.

Ce colloque a permis de **mesurer l'ampleur du choc économique de court terme que va représenter le Brexit, mais aussi les opportunités économiques offertes à moyen-terme**. Le 23 juin 2016 le Royaume-Uni a voté, par référendum, sa sortie de l'Union européenne, non sans géostratégie et économique annoncée. Après un an et demi de négociations et alors que l'incertitude est à son comble sur les modalités du Brexit les acteurs économiques français, pouvoir publics Etat, collectivités locales, entreprises, filières professionnelles ont évalué au cours de ce colloque l'impact potentiel pour la vie économique.

A quoi ressemblera le jour d'après si la France est l'Etat membre de l'UE le moins mal préparé, la conclusion reste sans appel : **le risque est très élevé d'un choc économique à court terme pour les très petites entreprises, mais pour les entreprises de taille intermédiaire et qui plus est, dans notre région des Hauts de France, confrontées à un renforcement des formalités douanières et au rétablissement de barrières non tarifaires et de des deux côtés de la Manche**

« Perdant-perdant » ou « perdant-gagnant » les acteurs économiques et régionaux français ont estimé que le Brexit était aussi une occasion d'attirer entreprises et investissements. La France a une carte à jouer pour devenir la porte d'entrée du marché européen et favorises la relocalisation d'activités jusqu'alors implantées au Royaume Uni.

[LIRE LA SUITE](#)

## Le soutien à Marie DELAIRE, candidate aux élections Européennes sur la liste UDI



Le 13 mai Louis Giscard d'Estaing vient défendre la liste UDI "les Européens" à MOULLE. Ce sont 150 personnes qui sont venues à sa rencontre pour échanger sur les sujets tels la loi PAC, l'avenir de l'Union Européenne, le brexit.

## Présentation au Sénat des produits de la Mer de Boulogne sur Mer



Le 21 mai, à l'invitation du Sénateur Jean-François RAPIN, Boulogne sur Mer, 1er port de pêche de France et plateforme européenne leader dans la commercialisation et la transformation des produits aquatiques sont mis à l'honneur.

Sous l'égide du syndicat des Mareyeurs de Boulogne, du Syndicat des sauteurs saurisseurs de poissons, de l'innocéa et de l'association Boulogne Port de pêche, BOULOGNE SUR MER présente ses produits de la Mer. C'est une occasion de rappeler que BOULOGNE SUR MER est le premier port de pêche Français et le premier port Européen de transformation du poisson : 400 000 tonnes traitées dont 30 000 tonnes d'import.

## A VALENCIENNES avec le Président LARCHER



Le Président du Sénat a ainsi débuté son tour de France des territoires afin d'aller à la rencontre des élus locaux, pour renouer le lien entre les citoyens et leurs représentants. Il organise ainsi une série de réunions sur des thématiques précises

Le 21 juin, en présence des élus des Hauts de France, je participe à la **rencontre sur le thème de la réindustrialisation**.

Le Président de Région, Xavier Bertrand anime la réunion en donnant la parole aux élus venus en nombre mais surtout aux « Experts locaux » de la réindustrialisation : Luciano Biondo, directeur de Toyota Valenciennes, Véronique Hiolle, patronne de l'entreprise de services à l'industrie Hiolle Industries, et Bruno Kopzynski, président de l'intersyndicale d'Ascova.

## Mission parlementaire sur l'érosion du littoral : rencontre avec le Président Stéphane BUCHOU



Le 28 juin, je participe avec les élus locaux au débat organisé avec Stéphane BUCHOU, Député, Président de la **mission parlementaire sur l'érosion du littoral et l'adaptation des territoires aux changements climatiques**. Cette mission parlementaire a entre autres objectifs de trouver un point d'équilibre entre la nécessité de libérer à terme l'espace menacé, de protéger les personnes et les biens et de poursuivre le développement des territoires dans leur ensemble.

Stéphane BUCHOU avait annoncé qu'il irait à la rencontre des acteurs concernés par le sujet.

**L'objectif final étant de créer les instruments qui permettent à la fois de développer et de protéger, de s'occuper du présent tout en imaginant l'avenir des territoires littoraux.**

---

*LIRE LA SUITE*

---

---

## AU CONSEIL REGIONAL

---

### Ambition 2020 : l'apprentissage et l'alternance pour l'emploi dans les Hauts de France



Le 27 juin j'interviens en séance plénière du conseil régional des Hauts de France au nom du groupe UDI-Union Centriste.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, une instance de dialogue entre l'Etat et la Région est nécessaire.

---

*LIRE LA SUITE*

---

---

## SUR LE CALAISIS

---

## COQUELLES : inauguration du chantier de rénovation des navettes Eurotunnel



Le 27 mai, j'assiste au lancement de l'opération mi-vie des navettes Eurotunnel.  
Dévoilée en mars dernier, la rénovation des navettes passagers d'Eurotunnel a été confiée à Bombardier qui avait conçu, il y a trente ans, ces mêmes navettes dans son usine de Crespin, près de Valenciennes.  
Programmée jusqu'en 2026 et d'un coût de 150 millions d'euros, cette rénovation générera 150 emplois dans le Calaisis.

## BOULOGNE SUR MER : Baptême du Manuréva



Le 11 mai, le Manuréva baptisé au quai Loubet de Boulogne Sur Mer, je représente le Président de Région Xavier Bertrand.  
En deux ans, l'armateur Scopale a concrétisé un programme de cinq chalutiers qui, via un astucieux montage de copropriété, rend abordable l'achat de ce type de bateau par de jeunes patrons pêcheurs étaflois.  
Le « Manureva » est le dernier né des cinq. D'où vient cette volonté de baptiser son bateau Manureva, qui fut le nom du trimaran d'Alain Colas, disparu dans l'Atlantique en même temps que son navigateur il y a plus de trente ans...

---

*LIRE LA SUITE*

---

## MOULLE : la traditionnelle fête gauloise



Le jour de la fête nationale, heureuse de participer à la traditionnelle fête gauloise de MOULLE, organisée depuis neuf ans par Monsieur le maire Marc Thomas.  
C'est un rendez-vous plein de convivialité et volontairement démesuré qui a rassemblé cette année plus de 1700 participants.

## La brocante de MONTREUIL SUR MER

Le 14 Juillet, répondant à l'invitation de Charles BAREGE, Maire et Conseiller Régional de la Région Hauts-de-France, je me suis rendue à la brocante de Montreuil-sur-Mer.



## Traditionnelles fêtes de la mer à Boulogne-sur-Mer



Le 11 juillet je participe à l'inauguration. Durant 4 jours, la mer et le monde maritime étaient à l'honneur avec au programme : un rassemblement de grands voiliers et de bateaux traditionnels, des sorties en mer à bord de voiliers du patrimoine, un village des savoir-faire et des traditions maritimes, un marché de la mer, des chants & danses, des dégustations de produits de la mer, des expositions et de nombreuses animations pour petits et grands. Plusieurs dizaines de milliers de personnes, amateurs, passionnés ou professionnels se rassemblent chaque jour pour venir découvrir la mer sous tous ses aspects.

## AGENDA TEXTES A VENIR

### Réforme des retraites



Dans le cadre de la prochaine réforme, je vous annexe le lien avec **le rapport "[Pour un système universel de retraite](#)"** présentant les préconisations de Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites. Je me tiens à votre disposition pour toutes remarques et propositions.

### CONSEIL DES MINISTRES DU 17 JUILLET une loi "Engagement et proximité"



Le projet de loi « Engagement et Proximité » agirait sur deux leviers :

1) Redonner des libertés locales pour que les élus retrouvent des capacités d'action et que les décisions se rapprochent du terrain.

- Conforter le maire au sein de son intercommunalité. Améliorer la gouvernance des EPCI, permettre des ajustements de la carte lorsque cela ne marche pas, redonner du pouvoir aux maires, permettre à l'EPCI de déléguer la compétence eau et assainissement. Ce n'est pas défaire l'intercommunalité, mais en faire un vrai instrument au profit des maires.

- Octroyer au maire des pouvoirs nouveaux pour faire respecter leurs décisions. Force est de constater que si ses pouvoirs de police du maire sont grands, leur efficacité sur le terrain est souvent faible.

- Simplifier le quotidien du maire et le sécuriser dans ses actions. Mise en place d'un rescrit normatif et suppression d'obligations disproportionnées.

2) Lever des freins à l'engagement et au réengagement, pour attirer de nouvelles personnes à se présenter et pour ne pas décourager les élus locaux, alors que la menace de voir des listes incomplètes aux élections municipales de 2020 existe.

- Droit renforcé à la formation des élus, nouveaux droits pour les élus à la prise en charge des frais de garde (payés par l'Etat dans les communes rurales), généralisation du congé électif pour faire campagne, modification du régime des indemnités pour les communes de moins de 3 500 habitants.

**Je suis à votre disposition pour toutes vos suggestions et réflexions sur ce texte à venir.**

LIRE LA SUITE

## VISITE DU SENAT

## Les jeunes de l'école primaire de FRETHUN visitent le Sénat

Le 4 juin, j'ai reçu les enfants du primaire de FRETHUN, accompagnés de Mesdames LAVIGNE, TRISTRAM et BOCQUEL. Nous avons pu échanger sur l'histoire, nos institutions et le rôle du Sénat dans l'élaboration d'une loi.



[LIRE LA SUITE](#)

### CONTACTS

#### AU SÉNAT

Monique BOURGOIN  
Tél. : 01 42 34 41 35  
[c.fournier@senat.fr](mailto:c.fournier@senat.fr)

#### EN CIRCONSCRIPTION

Paul HALLUIN  
Tél. : 03 21 85 55 55  
[p.halluin@clb.senat.fr](mailto:p.halluin@clb.senat.fr)

[www.catherinefournier.fr](http://www.catherinefournier.fr)



[unioncentriste-senat.fr](http://unioncentriste-senat.fr)

